Une multinationale suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 588

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012017

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 588 16 avril 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

588

Domaine public

Une loi au frigo

Ainsi donc le projet de nouvelle loi sur la concurrence déloyale (LCD) va rejoindre les autres cadavres de l'expertocratie fédérale. Les groupements patronaux vaudois peuvent annoncer avec une pointe de triomphe cantonaliste que «le projet culbute».

Pour une fois, le parti libéral ne se trouve pas seul de son avis. Par opposition également viscérale à tout interventionnisme fédéral, l'Alliance des Indépendants, en termes largement identiques à ceux de la Migros, refuse la révision de la loi sur la concurrence déloyale, qu'elle juge à la fois superflue et mal partie (protection des structures du commerce de détail).

A ce propos il est piquant de remarquer que si l'ADI démarque très exactement la Migros, Coop-Suisse a un avis différent du Parti socialiste et de l'Union syndicale, qui ont la dignité de penser davantage aux intérêts des citoyens salariés et consommateurs qu'à ceux de leur coopérative préférée.

Autre détail intéressant. Une seule des propositions des auteurs du projet de révision de la LCD a trouvé grâce auprès de tous les cantons, partis et groupes consultés: le droit pour les associations de consommateurs d'aller devant le juge au nom de leurs membres quand ces derniers sont atteints dans leurs intérêts matériels par un acte de concurrence déloyale. Or ce droit est expressément prévu dans le projet d'article constitutionnel sur la protection des consommateurs, que le peuple et les cantons devraient approuver le 14 juin prochain.

La loi sur la concurrence déloyale révisée est au frigo, la loi sur les cartels révisée n'en finit pas de vouloir «sortir prochainement», les circonstances semblent donc favorables pour reprendre l'idée déjà formulée de la fusion des deux lois en une législation d'ensemble sur la concurrence, telle que la connaissent certains pays — mais pas l'Allemagne occidentale d'où nous vient la parole écoutée par les juristes de la couronne.

Une multinationale suisse

Recul du bénéfice chez Nestlé. On parle des pertes en Argentine, de la concurrence acharnée que se livrent aux Etats-Unis les producteurs de café soluble.
La presse suisse jongle avec les centaines de millions en formant tous ses vœux pour une meilleure année 1981.
Ailleurs, ces bilans de Nestlé ont de la chair.
Deux filiales françaises, la SITPA (légumes déshydratés et volailles) et Claudel (produits laitiers) souhaitent «dégraisser» leurs effectifs d'au moins 460 personnes d'ici à juin 1982 (la CFDT constate que Nestlé a déjà fermé plus de dix établissements en France au cours de la dernière décennie).
En Ecosse, Nestlé s'occupe de trouver du travail pour les 320 salariés de sa filiale James Keiler (confiserie et conserve) qu'elle compte bientôt fermer si aucun acheteur ne se présente.
Une multinationale suisse.

C'est inévitable: les fêtes de Pâques bouleversent le rythme de parution de «Domaine Public», comme chaque année.
Selon toute probabilité, vous recevez le présent numéro avec un certain retard.
Et nous nous voyons contraints de remettre la parution du prochain numéro, DP 589, au jeudi 30 avril.
Navrés de ce contre-temps. Et merci pour votre indulgence. A bientôt.